

Délégation départementale de la Vendée

Monsieur Luc BOUARD

Président

La Roche sur Yon Agglomération

54 rue René Goscinny

85000 LA ROCHE SUR YON

Objet : amplitude horaire du service Handiyon +

La Roche sur Yon, le mercredi 4 mars 2015

Monsieur,

Suite à la conférence de presse de lancement du service Handiyon + à laquelle vous avez eu l'amabilité de nous convier, nous revenons vers vous sur la question de l'amplitude horaire du service. Votre adjointe, Madame Patricia Lejeune s'est en effet montrée attentive à ce point et nous l'en remercions vivement.

Comme la Directrice de la Délégation, Stéphanie Ottou, a pu l'évoquer, la fin de service à 19h20 pose des problèmes à certains usagers contraints d'utiliser Handiyon + du fait de leur handicap, et qui ont pu bénéficier de ce service de porte à porte depuis longtemps.

Les conséquences immédiates d'une fin de service à 19h20 sont, pour certains usagers, l'obligation de renoncer à des activités sportives, culturelles, associatives ou sociales (finis les restaurants entre copains ou les entraînements sportifs entre autres).

Comme vous le savez certainement, nous avons la chance d'avoir à La Roche sur Yon, la multiple Championne de France de Tir à l'Arc Handisport.

Cette jeune femme, au-delà d'être une remarquable sportive, est également investie au sein du Comité de Vendée et d'un Club local pour lequel elle encadre les cours de tir à l'arc un lundi sur 2 et tous les jeudis jusqu'à 20h à La Roche sur Yon.

Il serait incompréhensible que cette championne doive renoncer à ses engagements, à sa passion. Il serait incompréhensible que les jeunes ne bénéficient plus de sa compétence et de son expérience, juste pour une question d'horaires de bus spécifiques pour les personnes en situation de handicap...

Le service Handiyon + a été conçu dans la perspective de n'exclure aucune personne à mobilité réduite de l'offre de transport de l'agglomération. En supprimant une heure de fonctionnement, des personnes se retrouvent pourtant exclues et voient leur vie impactée de manière très négative, puisqu'au-delà de l'exemple de notre Championne de Tir à l'Arc, d'autres usagers nous ont fait part des mêmes problèmes.

Ces problèmes sont effectifs depuis la semaine dernière et certains usagers se sont trouvés contraints de renoncer à leurs activités...

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous serions particulièrement reconnaissants de bien vouloir intervenir et faire modifier très rapidement ce point du règlement qui n'avait d'ailleurs pas été évoqué avec nos associations, semble-t-il.

Ne doutant pas de votre engagement à agir pour permettre une pleine et entière participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Thierry CRAIPEAU



Représentant départemental